



Deuxième édition du Prix d'Excellence de la recherche scientifique

Ce prix vise à récompenser les travaux de Recherche Scientifique d'un individu ou d'une équipe pouvant contribuer de manière significative au progrès de la science ainsi qu'au développement économique, social et culturel du Burkina Faso.

Pour cette édition 2020, les domaines suivants sont concernés:

- Sciences et Technologies ;
- Sciences Juridiques, Politiques, et de l'Administration ;
- Sciences Économiques et de Gestion ;
- Lettres, Langues, Arts et Communication.
- Des prix spéciaux jeunes (ayant au plus 40 ans) et femmes de la communauté scientifique

1. Les critères d'éligibilité

- être de nationalité burkinabè ou être résidant au Burkina Faso et travaillant sur un thème de recherche portant sur les priorités nationales de développement ;
- être titulaire d'un doctorat unique, ou tout autre diplôme jugé équivalent pour le Prix d'Excellence de la recherche scientifique ;
- être titulaire au minimum d'un master, d'un diplôme de docteur en sciences de la santé ou de tout autre diplôme jugé équivalent pour les Prix spéciaux ;
- présenter des œuvres ne datant pas de plus de cinq (5) ans.

1. Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande timbrée (timbre fiscal) à 5 000 FCFA adressée au Ministre en charge de la recherche scientifique ;
- une photocopie légalisée d'un des documents d'identification suivants : carte d'identité nationale, passeport, carte consulaire, en cours de validité ;
- un certificat de résidence pour les non nationaux ;
- une fiche de candidature (à retirer auprès de la DGRSI) dûment remplie et signée par le candidat ;
- une lettre de motivation ;
- Une lettre de soutien au Prix d'excellence de la recherche signée par le responsable de l'institution où ont été effectués les travaux scientifiques.
- une lettre de recommandation d'une personne ressource ;
- un résumé de 500 mots maximum de l'œuvre du candidat pour fins de diffusion publique;
- un curriculum vitae du candidat ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;
- Une liste des membres de l'équipe avec leurs signatures pour les candidatures par équipe ;
- Une liste des publications pertinentes de l'équipe pour la candidature ;
- Un formulaire d'approbation dûment signé par les autres co-auteurs autorisant la candidature individuelle ;
- Les attestations de communication et/ou de participation aux rencontres scientifiques.

Pour les candidatures individuelles, seules les œuvres publiées où le candidat occupe un rang utile seront prises en considération.

NB : (i) Lorsqu'il s'agit d'une candidature par équipe, le dossier doit être porté par le chef d'équipe.

(ii) Aucune communication ne peut être soumise deux fois même si elle résulte de conférences différentes.

(iii) Aucune œuvre ne peut faire l'objet de plus d'une candidature.

Pour toute informations complémentaires, veuillez contacter la DGRSI aux numéros suivants:

25 40 92 37 - 70 26 70 20 - 76 00 92 59

Email : ikaborei@yahoo.fr